

Report 68,232 31

gnies, Engblen, Meerhout, Nivelles, Rosiers, Pietrain, Corthys, Chaumont-Gistoux, Roosbeek, Tirlemont, Ixelles, Ernage, Laer, Overespen, quarante-sept autres communes de l'arrondissement de Nivelles, et le sieur Devissier Vanhove,

97,411 05

Total fr. 165,643 56

## RÉCAPITULATION.

Créances restant à liquider sur les exercices 1830 et 1831.

CHAPITRE VIII.	EXERCICES		TOTAL.
	1830.	1831.	
Art. 1 <sup>er</sup> . Matériel de l'artillerie.	21,900 99	" "	21,900 99
2. Matériel du génie.	121,882 42	28,348 88	150,241 30
3. Service de santé.	4,713 71	" "	4,713 71
4. Gardes civiques.	" "	1,222 86	1,222 86
5. Rappel de solde et pensions.	3,412 56	1,694 16	5,106 52
6. Vivres, logements et nourriture fournis aux troupes belges et indemnités diverses.	1,142 36	36,966 41	38,109 26
7. Vivres et transports fournis à l'armée française en 1831.	" "	97,411 05	97,411 85
	153,062 33	165,643 36	318,705 69

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre de la Guerre,

WILLMAR.

41. — MARS 1837. — *Loi qui arrête le budget du Ministre des Finances pour 1837* (1). — (Bull. offic., n. IV).

LÉOPOLD, etc.

Art. 1<sup>er</sup>. Les budgets du département des finances, des non-valeurs et remboursements et des dépenses pour ordre, pour l'exercice 1837, sont fixés :

Le budget des Finances à la somme de onze millions cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt et un francs.

Les non-valeurs et remboursements à la somme de un million cent soixante mille francs.

Les dépenses pour ordre à la somme de deux cent cinquante-quatre mille francs.

Répartis conformément aux tableaux ci-joints.

(1) Présentation à la Chambre des Représentants par le Ministre des Finances le 10 novembre. (*Monit.* des 21 et 22 novembre 1836). — Rapport par M. Zoude le 14 février. (*Monit.* du 15 février 1837). — Discussion les 21, 23 et 24 février, adoption à l'unanimité des 51 membres présents. (*Monit.* des 22, 24, 25 et 26 dito).

Rapport au Sénat par M. le comte Vilain XIII le 8 mars. (*Monit.* du 10 mars 1837. — Discussion les 9 et 10 mars, adoption dans cette dernière séance par 29 voix contre deux. (*Monit.* des 11 et 12 dito).

## Tableau du budget du ministère des Finances pour 1837.

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Administration centrale.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement du ministre,	f. 21,000	»	
— 2. Id. des fonctionnaires et employés,	370,900	»	
— 3. Traitement du contrôleur chef de bureau et des clercs de la vérification centrale de la comptabilité des contributions,	30,200	»	
— 4. Frais de tournée,	8,000	»	
— 5. Matériel,	30,000	»	
— 6. Complément de l'ameublement du ministre,	10,000	»	
— 7. Service de la monnaie,	7,200	»	fr. 621,300
— 8. Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage,	30,000	»	
— 9. Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de 5 fr.,	5,000	»	
— 10. Magasin général des papiers,	104,000	»	
— 11. Frais du bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions,	5,000	»	

### CHAPITRE II.

#### *Administration du trésor dans les provinces.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des directeurs,	78,600	»	
— 2. Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux,	5,900	»	fr. 344,500
— 3. Service de la caisse générale de l'État (sans entendre approuver la convention du 7 novembre 1836, ni aucune autre qui aurait pour objet de perpétuer les fonctions du caissier-général actuel au-delà de l'exercice 1837),	260,000	»	

### CHAPITRE III.

#### *Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des employés du service sédentaire,	818,110	»	
— 2. Traitement des employés du service actif,	4,590,000	»	
— 3. Traitement des employés de la garantie,	44,510	»	
— 4. Traitement des avocats de l'administration,	55,670	»	
— 5. Remises et indemnités des comptables,	1,700,000	»	
— 6. Traitement des vérificateurs des poids et mesures,	60,000	»	
— 7. Frais de bureau et de tournées,	171,200	»	
— 8. Indemnités,	315,800	»	
— 9. Matériel,	166,000	»	
— 10. Indemnités aux agents non remplacés du cadastre,	6,000	»	fr. 8,505,090
— 11. Arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre (Eu attendant qu'il ait été statué définitivement sur le rapport de la commission du cadastre, du 4 février 1834, aucune partie de ce crédit ne pourra être employée au paiement de la somme de 225,758 fr. 60 c., qui fait partie de l'arriéré des dépenses du cadastre, et dont ledit rapport a proposé la réserve pour les causes qui y sont indiquées; aucune indemnité ne pourra, au surplus, être liquidée au profit des inspecteurs du cadastre, que sur le pied établi avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1826),	400,000	»	
			A reporter 9.270,890

Report 9,270,890 »

## CHAPITRE IV.

*Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Traitement des employés de l'enregistrement,	357,490	»	} fr. 1,863,631 »
— 2. Traitement des employés du timbre,	50,520	»	
— 3. Traitement des employés du domaine,	39,551	»	
— 4. Traitement des agents forestiers,	255,470	»	
— 5. Remises des receveurs,	776,610	»	
— 6. Id. des greffiers,	42,000	»	
— 7. Frais de bureau des directeurs,	18,000	»	
— 8. Matériel,	19,500	»	
— 9. Frais de poursuites et d'instances,	55,000	»	
— 10. Dépenses du domaine,	109,490	»	
— 11. Frais d'exploitation des houillères de Kerkraede,	140,000	»	

## CHAPITRE V.

*Dépenses imprévues.*

Art. unique. Dépenses imprévues.			20,000
	Total,	fr. 11,154,521	»

## Tableau du budget des non-valeurs et remboursements.

## CHAPITRE PREMIER.

*Non-valeurs.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Non-valeurs sur le foncier,	318,000	»	} fr. 815,000 »
— 2. Id. sur l'impôt personnel,	350,006	»	
— 3. Id. sur les patentes,	90,000	»	
— 4. Décharge ou remise aux hateliers en non-activité,	50,000	»	
— 5. Non-valeurs sur les redevances des mines,	7,000	»	

## CHAPITRE II.

*Remboursement.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Restitution des droits et amendes mal-à-propos perçus,	230,000	»	} fr. 345,000 »
— 2. Remboursements des postes aux offices étrangers,	65,000	»	
— 3. Attribution aux employés des postes de la moitié du port des journaux,	55,000	»	
— 4. Attribution d'amendes forestières,	15,000	»	
	Total,	fr. 1,160,000	»

*Dépenses pour ordre.*

Art. 1 <sup>er</sup> . Attributions d'amendes, saisies, confiscations opérées par l'administration des contributions,	120,000	»	} fr. 254,000 »
— 2. Restitutions des cautionnements postérieurs à la révolution,	80,000	»	
— 3. Frais d'expertise de la contribution personnelle,	40,000	»	
— 4. Frais d'expertise d'ouverture des entrepôts,	14,000	»	
	Total,	254,000	»

Art 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Contresigné par le Ministre des Finances,

E. D'HAERT.